
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 9 août 2017

Résolution: CE17 1387

Vu la résolution CA17 27 0146 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 2 mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, présentation et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) » relativement à l'ajout d'une disposition abrogative, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal

2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) » relativement à l'ajout d'une disposition abrogative;

3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1175378002
/cb

Pierre DESROCHERS

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 11 août 2017